

Certification des forêts et biodiversité

La certification peut jouer un important rôle pour la conservation de la biodiversité, mais non sous sa forme actuelle

par Alf Leslie
Alastair Sarre¹
Manoel Sobral Filho¹
et
Amha bin Buang¹

¹Secrétariat de l'OIBT
Yokohama

LE DÉBOISEMENT, quelles qu'en soient les causes et les motivations, représente la menace la plus forte qui pèse directement sur la biodiversité forestière. Telle qu'elle est actuellement pratiquée, la récolte de bois vient ensuite parmi les menaces les plus sérieuses, encore que les effets directs ou globaux en soient de loin beaucoup moins graves. Le meilleur moyen de garantir la conservation de la biodiversité est donc de mettre un terme au déboisement et de faire en sorte que la production commerciale de bois s'effectue hors des forêts. C'est le principe qui sous-tend la création des aires totalement protégées (ATP).

Toutefois, peu de pays sont disposés à mettre toutes leurs forêts naturelles sous protection intégrale, ou en mesure de le faire. La plupart d'entre eux, dans les circonstances actuelles, n'ont pas d'autre solution que d'encourager l'exploitation industrielle du bois qui pousse dans leurs forêts naturelles parce qu'elle est source de revenus et d'emploi. On dit que la biodiversité peut aussi être conservée dans ces forêts de production à condition qu'elles soient mises sous aménagement durable (AFD), ce qui peut être assuré aux consommateurs par le biais de la certification. Or nous affirmons ici que la certification, telle qu'elle est actuellement envisagée, jouera un rôle limité dans la conservation de la biodiversité, mais qu'elle deviendra peut-être à la longue, sous des formes différentes, un facteur important pour la conservation.

Biodiversité et AFD

La Convention sur la diversité biologique définit la biodiversité dans les termes suivants: "Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes biologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes". Les forêts, et les forêts tropicales en particulier, sont les plus grands dépositaires et protecteurs de la biodiversité terrestre: on dit qu'elles hébergent globalement la moitié de la biodiversité terrestre de la planète. De nombreux écologistes parlent de phénomènes 'à l'échelle du paysage' lorsqu'ils évaluent le rôle et la conservation de la biodiversité, lorsque le paysage est considéré comme la somme de plusieurs 'écosystèmes' et lorsque les différentes composantes sont gérées différemment.

Les Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production laissent entendre qu'une certaine perte de biodiversité se produira, à un niveau acceptable, dans les forêts tropicales de production et que celle-ci serait atténuée grâce à un réseau étendu et intégré d'ATP. Les forêts de production auraient donc une double fonction dans la conservation de la biodiversité: premièrement, un bon aménagement forestier pour la production de bois (et d'autres biens et services) permettrait à une large portion (mais non quantifiée) de la biodiversité originelle de persister et prospérer; deuxièmement, la forêt de production pourrait servir de zone tampon autour des ATP et de couloirs par lesquels le matériel génétique pourrait librement circuler entre les zones d'ATP.

Certification des forêts

La certification de l'aménagement forestier a été défini comme étant une tentative de faire le lien entre les consommateurs

'verts' et les producteurs qui s'efforcent d'améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier et d'obtenir un accès plus ouvert au marché et des revenus plus substantiels sur la base d'une évaluation indépendante de leurs opérations forestières. La certification par un système particulier donne aux producteurs le droit d'utiliser un label renseignant les consommateurs sur la qualité de l'aménagement forestier qui a permis d'obtenir les produits ligneux qu'ils désirent acheter. Armés de cette information, les consommateurs sont à même de choisir entre des produits certifiés et des produits non certifiés et peuvent aussi être disposés à payer plus cher des produits certifiés. En définitive, l'idée est que les producteurs, les industries de transformation et les négociants de bois, face à une éventuelle perte de marché et des possibilités d'incitations financières, adopteront l'AFD ou s'assureront que leurs fournisseurs l'ont adopté afin de pouvoir utiliser la certification comme argument de commercialisation, ce qui permettra de mettre un frein à la dégradation dans les forêts certifiées.

La certification forestière s'est développée rapidement depuis son entrée en scène au début des années 90. En janvier 2002, environ 109 millions d'hectares avaient été certifiés (voir page 3), mais les estimations du volume total de bois certifié disponible sur les marchés en provenance de cette superficie sont incertaines.

Étant donné la grande biodiversité dans les forêts tropicales, le rôle de certification dans la conservation de celle-ci dépend dans une large mesure du succès qu'aura la certification sous les tropiques. Toutefois, dans ces régions, la certification est encore marginale: d'après Eba'a Atyi et Simula (2002), en janvier 2002, 6,5 millions d'hectares de forêts dans les pays producteurs (tropicaux) de l'OIBT avaient été certifiés, y compris 4,2 millions d'hectares certifiés par la Fondation Keurhout et 2,3 millions d'hectares par le Forest Stewardship Council (FSC). On estime qu'un tiers de la superficie de forêts tropicales certifiées par le FSC consiste en plantations. Toutes les superficies certifiées par la Fondation Keurhout sont des forêts naturelles.

Certification

Dans les premiers stades de son développement, la certification ciblait le commerce international de bois tropicaux. Toutefois, ce commerce ne saurait avoir de fortes incidences sur la perte de biodiversité étant donné que moins de 10% du bois rond industriel prélevé chaque année dans les forêts du monde fait l'objet d'un commerce international; de ce volume, à peine environ 10% provient des forêts tropicales. Les mesures ciblant ce commerce ne peuvent donc que marginalement influencer directement sur la promotion de l'AFD (ou d'un meilleur aménagement).

Dans les pays tropicaux eux-mêmes, où la demande de bois certifié ne s'est pas encore beaucoup manifestée, les marchés intérieurs l'emportent de loin sur les marchés d'exportation de bois industriel. En outre, la récolte de bois de feu et de carbonisation est infiniment supérieure à celle de bois industriel dans la plupart des pays tropicaux. Un exemple extrême est celui de la République démocratique du Congo, où l'on estime à 46 millions de m³ environ le bois de feu récolté chaque année, comparé à moins de 250.000 m³ de bois rond industriel. Dans les pays tropicaux collectivement, la récolte de

bois de feu est estimée à 77% du volume total de bois récolté chaque année (FAO 2001); ce secteur n'est pas actuellement touché par la certification et ne le sera probablement pas dans un avenir prévisible.

Mesurer la biodiversité aux fins de la certification

Mesurer la biodiversité et les effets que l'aménagement peut avoir sur celle-ci est encore extrêmement problématique, comme le dénote le flou des normes de performance adoptées pour les critères relatifs à la biodiversité. La porte est donc grande ouverte aux arguments et à la controverse, sans mentionner le risque de pertes de biodiversité non détectées dans la forêt elle-même. Les renseignements glanés à l'issue d'une série d'ateliers de formation financés par l'OIBT sur l'application de ses Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable donnent à penser qu'au niveau de l'unité de gestion forestière sous les tropiques, les informations, même rudimentaires, sur la biodiversité font défaut. Par conséquent, il est probablement impossible de déterminer dans quelle mesure la biodiversité bénéficierait directement d'un aménagement amélioré (ou certifié), parce que ces bénéfices ne peuvent pas encore être mesurés de manière fiable au cours des opérations forestières.

Rôle de la certification dans l'AFD

Certains indices suggèrent que la certification a influé sur l'amélioration des normes d'aménagement forestier, pour le moins dans les forêts certifiées et celles qui sont en passe de l'être. En Bolivie, par exemple, de gros efforts ont été entrepris pour porter l'aménagement au niveau d'amélioration exigé pour obtenir la certification du FSC. La certification peut encourager certaines entreprises ou certains propriétaires fonciers à améliorer leurs pratiques d'aménagement, en leur fournissant notamment une assistance technique et, éventuellement, les incitations commerciales d'un marché potentiel. Cependant, la certification a eu tendance à exclure les petites entreprises forestières à cause de problèmes de coûts, de conformité aux normes et d'accès au processus de certification.

Il est probablement impossible de déterminer dans quelle mesure la biodiversité bénéficierait directement d'un aménagement amélioré (ou certifié), parce que ces bénéfices ne peuvent pas encore être mesurés de manière fiable au cours des opérations forestières.

Pour être utile en matière de conservation de la biodiversité, l'AFD doit faire partie d'une stratégie nationale d'occupation des sols accordant à la conservation de la biodiversité l'attention qu'elle mérite et intégrant les aires de production de bois et d'AFD de manière à assurer que la conservation de la biodiversité bénéficiera au maximum des deux. La certification ne semble pas être l'un des moteurs de la planification et de la mise en oeuvre d'une telle stratégie d'occupation des sols; les détenteurs de certificats, par exemple, ne sont pas en général tenus de prouver que leurs méthodes de prélèvement contribuent à la pérennité du paysage. Des normes de certification peuvent être élaborées pour combler cette lacune et la certification est certes, dans une vaste panoplie de stratégies, un des moyens pouvant être déployés en faveur de

la conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage. Mais il est difficile de la considérer comme un moteur des mesures de conservation à cette échelle.

L'avantage le plus tangible de la certification jusqu'à présent a sans doute été sa contribution à la transparence. L'audit indépendant des opérations forestières enrichit l'information disponible les concernant; la porte ouverte à un examen minutieux des opérations d'une société, ou d'une nation, est en soi une démarche importante en faveur de la transparence et, par conséquent, un pas en avant vers l'aménagement forestier durable.

La certification en tant qu'obstacle potentiel au commerce

Selon les gouvernements de nombreux membres producteurs de l'OIBT, l'exclusion des bois non certifiés des marchés n'est pas de nature à stimuler l'AFD du fait qu'elle restreint le commerce des bois tropicaux et, de ce fait, les recettes d'exportation des pays en développement. Les ressources à disposition, avec lesquelles renforcer les capacités nécessaires pour l'ADF, seraient alors moins abondantes, ce qui créerait un cercle vicieux de moins d'incitations entraînant le relâchement des efforts consacrés à l'ADF, et rendrait la certification encore plus difficile à obtenir.

Le coût de l'amélioration de l'aménagement

Techniquement, l'AFD peut être réalisé, à condition que toutes les parties prenantes s'accordent sur un niveau admissible d'impact sur les valeurs forestières, y compris la biodiversité, et à condition aussi que l'impact dans les forêts de production ne réduise pas la productivité de ces forêts. Les données relatives au coût de l'exploitation à faible impact (EFI), comparé à celui de l'exploitation traditionnelle, ne concordent pas toujours: certaines études constatent que le premier est légèrement inférieur au second (surtout grâce à un plus grand rendement et à moins de gaspillage de bois), et d'autres le trouvent plus coûteux (à cause du besoin de formation plus poussée, de normes plus élevées pour la construction de routes, etc.). Il semble cependant, à première vue, que la rareté de l'exploitation à faible impact sous les tropiques prouve soit qu'elle est plus coûteuse soit que les avantages financiers potentiels sont neutralisés par d'autres considérations. Même si l'EFI est universellement moins coûteuse que l'exploitation traditionnelle, ce qui semble improbable, elle ne représente qu'un élément de l'AFD: il y aura d'autres incidences sur la rentabilité à mesure que les rendements diminueront pour assurer la durabilité. Ces incidences ne seront sans doute pas compensées par des prix plus élevés pour les bois certifiés. Selon Eba'a Atyi et Simula (2002), il est très peu probable, à long terme, que les bois certifiés se vendront à plus hauts prix sur le marché.

Valeur des bois

Les ressources mondiales actuelles des plantations et des forêts tempérées naturelles du Canada, de Russie et d'ailleurs seront déjà en mesure de satisfaire, durant les 10 à 15 années à venir, une proportion beaucoup plus forte de la demande mondiale de bois et, potentiellement, de créer une surabondance de bois.

Ce bois présentera plusieurs avantages par rapport aux bois provenant de forêts tropicales naturelles sous aménagement durable, leur fera concurrence pour de nombreux usages, et l'emportera. Le niveau des prix du bois, déjà bas, ne montera vraisemblablement pas, mais l'aménagement des forêts tropicales naturelles (sous régime d'AFD) coûtera certainement davantage. Même si l'industrie du bois basée sur les forêts tropicales naturelles persiste, elle ne sera en mesure d'affronter la concurrence que si elle maintient ses coûts à un niveau aussi bas que possible, entravant ainsi les efforts déployés en direction de l'AFD. Qui plus est, l'AFD ne doit pas soutenir la concurrence de la seule exploitation non durable ou de 'l'effet de plantation' qui menace, mais aussi de toutes sortes d'autres utilisations des terres. Pour de nombreux propriétaires fonciers et promoteurs, il est très facile de choisir entre, d'une part, les fortes incitations aux cultures de rapport comme le soja, le palmier à huile et beaucoup d'autres et, d'autre part, les aspects décourageants de l'AFD, y compris une rentabilité relativement faible, l'exigence de normes de performance environnementale aussi élevées et les coûts de la certification.

Que signifie la certification pour la biodiversité?

Il est difficile de ne pas conclure que les forces économiques à l'oeuvre (la surabondance de bois potentielle sur les marchés mondiaux, la lenteur du développement économique dans de nombreux pays tropicaux producteurs de bois et, par conséquent, le manque d'intérêt que suscite la certification sur les marchés intérieurs, et l'attrait d'autres formes d'occupation des sols) pèseront irrésistiblement sur les impacts potentiels que la certification (sous sa forme actuelle) pourrait avoir sur la conservation de la biodiversité.

Si la prédiction de disponibilité et de consommation accrues de bois de plantation se matérialise, les forêts naturelles des pays en développement se verront probablement de plus en plus éliminées de la production de bois. Cette situation aura un effet positif sur la conservation de la biodiversité parce que la plupart de ces pays auront les moyens de faire face aux coûts de la protection des forêts pour les services (généralement) non commercialisables qu'elles rendent. En revanche, la biodiversité des forêts tropicales sera encore davantage menacée qu'elle ne l'est aujourd'hui parce que les perspectives de forêts de production rationnellement aménagées, qui seraient à la base d'une stratégie de la conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage, s'estomperont à mesure que la viabilité financière diminuera, et le risque de défrichement total augmentera.

Les marchés de valeur

La tâche principale semble donc de trouver des moyens novateurs de rehausser la valeur financière des forêts tropicales naturelles. Une option consisterait à compléter les revenus résultant de l'AFD des produits ligneux et non ligneux par la rémunération d'autres biens et services mondiaux, notamment la conservation de la biodiversité et le piégeage du carbone. La certification pourrait jouer un rôle important dans ce domaine sous la forme d'une vérification indépendante du respect des normes de conservation de la biodiversité ou de gestion du carbone. Dans de telles situations, une condition préalable de financement 'mondial' consisterait en la mise en oeuvre de plans de conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage

ou de la région, dans lesquels la production forestière pourrait occuper une place de choix.

Une autre stratégie serait d'aspirer à des marchés de qualité et de valeur élevées. On trouve dans les forêts tropicales quelques bois ayant des qualités décoratives et de durabilité suffisamment attrayantes pour susciter une demande permettant à leurs prix d'atteindre un plafond relativement élevé et inélastique. Les bois de services que produisent les plantations à croissance rapide actuelles ne pourraient les remplacer, même dans la perspective des progrès technologiques en vue. Des avantages compétitifs de ce calibre offrent une base solide sur laquelle développer des marchés de consommation haut de gamme et faire en sorte qu'une forte proportion de la rente économique des forêts soit perçue dans le pays d'origine. La certification serait nécessaire pour garantir au consommateur que le bois qu'il achète provient d'une source rationnellement aménagée. Toutefois, étant donné la faible répartition de ces espèces, il est possible que cette stratégie ne puisse s'appliquer à une grande partie du domaine forestier tropical.

L'option 'valeur élevée' est susceptible d'avoir relativement peu d'impact sur l'environnement à cause de la faible densité de ces espèces dans la forêt, mais un aménagement qui favoriserait ces espèces (au détriment d'autres) serait mal vu par certains et entraînerait ses propres conséquences pour la conservation de la biodiversité. Ce qui nous amène à une des questions majeures à laquelle les défenseurs de la certification doivent encore répondre: dans quelle mesure une perte de biodiversité peut-elle être tolérée avant que l'aménagement forestier puisse être certifié? Cette question a trait au problème économique fondamental: plus basse est la norme à satisfaire, moins élevé est le coût additionnel à encourir pour réaliser l'AFD et moins faudra-t-il payer en plus les services rendus à l'échelle mondiale. 'Dans quelle mesure une perte de biodiversité est-elle acceptable?' est donc une question fondamentale à laquelle il faut répondre alors que la recherche de mécanismes efficaces pour la conservation des forêts tropicales se poursuit.

Références

Eba'a Atyi, R. & Simula, M. 2002. *La certification: les défis à venir pour les bois tropicaux*. OIBT, Série technique N°19. OIBT, Yokohama.

FAO 2001. *La situation des forêts du monde 2001*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

Cet article est inspiré d'un document établi pour la table ronde sur les forêts organisée par le Fonds pour l'environnement mondial et tenue à New York (Etats-Unis) en février 2002. Il ne représente pas forcément les vues de l'OIBT. Une version intégrale du document peut être consultée à l'indicateur: www.gefweb.org/Documents/Forest_Roundtable/forest_roundtable.html

Il est difficile de ne pas conclure que les forces économiques à l'oeuvre... pèseront irrésistiblement sur les impacts potentiels que la certification (sous sa forme actuelle) pourrait avoir sur la conservation de la biodiversité.